



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

DELEGATIONS

Directrice de publication
Dominique TABARIE

Conception
Branislav PETROVSKI

Ont participé
à ce numéro

Octavio PEREIRA

Dalila SAIDI

Eric SANCHEZ

Emmanuelle GUILLON

Thierry FLAQUIERE

Christophe LECOQ

Jean -Christophe MONTERA

Marie -Paule RABOURDIN

Téléphone :
01 58 38 81 61

Courriel :
contact@unsa.generalis.com

DELEGATIONS DE GESTION !

GGG PRESTATIONS



Délégation de l'activité de Gestion des Prestations Santé du Marché de la Protection Sociale des Entreprises, y compris le service gérant le contrat GROUPE des salariés de Generali et le service CRC de GGS dont les plateformes sont à SAINT DENIS et à AMIENS (80 salariés : 45 à GGS et 35 chez les CRC de GGS) :

Périmètre de délégation : la gestion, le paramétrage des garanties dans les outils de gestion et la gestion des appels téléphoniques et emails relatifs à la gestion des prestations santé, y compris notre contrat GROUPE.

Repreneur : ALMERYS qui est l'actuel organisme de tiers payant de Generali, dont le siège est situé à CLERMONT-FERRAND.

Date de délégation : septembre 2018.

Avenir des collaborateurs : pour les salariés de **GGG PRESTATIONS**, en tenant compte des départs, des transferts, des 6 créations de postes en renfort de la qualité de service SOUSCRIPTION, il restera 30 salariés à muter dans d'autres services. Ils seront pris en charge par les conseillers Emploi et il y aura application de l'accord GPEC pour l'accompagnement de la mobilité, qui sera renforcé comme le prévoit l'accord (mesures financières et d'accompagnement particulières). Il faudra qu'ils se positionnent au fur et à mesure des propositions et de WE MOB'. Le courrier d'affectation à un nouveau service sera envoyé fin septembre.

Pour les CRC de GGS, la création de 9 postes de CRC « généralistes » et les départs n'entraînent pas de mobilité. Pas de mouvement géographique pour les salariés de ST DENIS ou d'AMIENS.

N'hésitez pas à contacter **Octavio PEREIRA** directement impacté pas ces délégations .

FLUX SORTANTS et FLUX ENTRANTS



Délégation de l'activité du Département Editique de la Direction des Opérations et Pilotage Transverse des Systèmes d'Information et Opérations (18 salariés) :

Périmètre de délégation : les activités d'impressions, de mises sous plis mécanique et manuelle, d'affranchissement mécanique et manuel et de reprographie,

Repreneur : XEROX situé à VILLEPINTE.

Date de délégation : décembre 2018.

Avenir des collaborateurs : les salariés rejoindront le service des FLUX ENTRANTS IARD ET VIE.

Information sur l'état des lieux des réflexions visant la mise en place progressive de projets de délégation d'activité au sein des Départements Flux Entrants (IARD et VIE) de la Direction des Opérations et Pilotage Transverse des Systèmes d'Information et Opérations (168 salariés) :

Périmètre et dates de délégations : la filière VIE AGENTS & COURTIERS (18 salariés) au 1^{er} semestre 2019, la filière IARD GESTION SANTÉ (11 salariés) fin 2019 et la filière VIE COLLECTIVES (8 salariés) mi 2020.

Avenir des collaborateurs : il y aurait application de la GPEC avec le dispositif d'accompagnement renforcé. Si la direction confirme ces délégations, il y aurait 37 salariés à repositionner.

La direction s'est engagée à verser à chaque salarié impacté les mesures financières d'incitation à la mobilité : primes sur salaire annuel brut d'un montant de 6 % pour les non cadres et 5 % pour les cadres.

L'UNSA a demandé à la direction la nomination d'un expert indépendant afin de vérifier que les motifs qui incitent la direction à déléguer certaines activités sont fondés et réels. Nous attendons ses conclusions avec impatience.

L'UNSA ne lâchera pas la direction car 135 salariés sont impactés.

L'UNSA est contre ces délégations de gestion. Les élus UNSA ont voté CONTRE la nouvelle organisation car nous savions qu'elle déboucherait sur ces délégations de gestion. **Et nous ne pouvons pas l'accepter !** Nous allons demander des explications circonstanciées à la direction, et des garanties fermes sur le maintien des emplois.

Bien entendu, les élus UNSA vous tiendront régulièrement informés.